

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;
Despina Sourias, conseillère du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement substitut

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA22 170249

SUSPENSION DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce du 6 octobre à 19 heures afin de finaliser la séance extraordinaire de 17 heures 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reprise de la séance à 20 heures 10.

RÉSOLUTION CA22 170255



ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2022 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce en reportant le point suivant à la prochaine séance du conseil :

40.05 – 1226954007 - Donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) et déposer le projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA22 170256

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2022 à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> • Solidarité à la communauté iranienne • Fête de l'Action de grâce • Veillée aux chandelles à la mémoire de Jannai Dopwell-Bailey • Fête de Yom Kippour 2022 • Fêtes de Souccot • Fête de Diwali • Félicitations aux nouveaux élus provinciaux - Désirée McGraw, Elisabeth Prass et Michael Hennawy et aux candidats • Mot aux immigrants • Plan stratégique CDN-NDG 2023-2030 • Marche pour le climat - 23 septembre • Bannissement - sacs en plastique à usage unique • 65.04 - Motion aux instances - distribution de circulaires par Poste Canada • Actions sur le changement climatique • Festival international du film Black de Montréal • 40^e anniversaire - Deux Maisons de la culture de CDN-NDG • Fête du Triangle - 1er octobre - activités culturelles
--------------------------	---



Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> • Fête de Yom Kippour 2022 • Journée internationale des aînés - 1er octobre • Mois de l'histoire des femmes • Hommage - Constance Beresford-Howe • Hommage - Henrietta Muir Edwards • Solidarité - jeunes femmes iraniennes • Planchodrome - projet en cours • 20.02 - Carrefour jeunesse-emploi NDG - projet prévention à la violence • Secteur Somerled - nouvelles installations
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement - participation citoyenne • Consultation publique sur les élections • Hommage - Noel Alexander - mémorial à venir • Fête de Yom Kippour 2022 • Fêtes de Souccot • Fête de Shemini Atseret • Fête de l'Action de grâce • Félicitations aux candidats provinciaux • 65.03 - Motion - interdiction de tournage de films au boisé Dora-Wasserman • 65.02 - Motion - 60^e anniversaire de l'Association jamaïcaine de Montréal • 65.01 - Motion - inondation suite aux fortes pluies
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • Fête de Roch Hachana 2022 • Fête de l'Action de grâce - 10 octobre • Félicitations aux candidats provinciaux • Félicitations aux nouveaux élus et à l'élue dans le district de Notre-Dame-de-Grâce, Désirée McGraw • Falaise Saint-Jacques - inauguration de la bande verte • Journée internationale sans voiture - 22 septembre • Marche pour le climat - 23 septembre • Bannissement - sacs en plastique à usage unique • Autobus 51 - amélioration du service à la suite du futur aménagement de la voie réservée sur le chemin Queen Mary • Semaine contre l'intimidation et la violence dans les écoles - 29 septembre au 3 octobre • Balcon fête - 17 septembre • 20.01 - contribution pour la fête d'Halloween au Centre communautaire Monkland
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> • Opposition à l'approbation du budget 2023 • Résidents sous-financés par la ville centrale • 65.01 - Motion sur les inondations à la suite de pluies diluviennes • Actions sur les changements climatiques • Mot aux immigrants • Fête de l'Action de grâce • Fête de Yom Kippour 2022
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement - participation citoyenne • Période de questions au conseil municipal - proposition • Journée internationale de la non-violence - 2 octobre • Journée internationale de l'élimination de la pauvreté - 17 octobre • 20.03 - Contribution financière à Multicaf pour un projet en sécurité alimentaire • 40.02 - Ordonnance - Association des gens d'affaires de NDG et SDC-CDN • Rencontre des commerçants sur les artères commerciales - 17 septembre • Nouvelle installation sportive - Collège international Marie de France • 65.04 - Motion aux instances - distribution de circulaires par Poste Canada • Hommage - Passage Yolène-Jumelle

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC



Nom	Sujet de la question
• James Webb	Skatepark
• Robert Edgar	SPVM - coopération pour réduire la violence
• Simon Paquette	Panneau publicitaires et vitalité de la rue Sherbrooke
• Line Bonneau	Boisé Dora-Wasserman
• Marc Perez	STM
• David Engel	Monument au parc MacDonald
• Sharon Friedman	Rues de l'arrondissement
	personne ayant quitté la séance

RÉSOLUTION CA22 170257

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

De prolonger de 15 minutes la période de questions orales du public pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Sujet de la question
• Carl Hamilton	Rénovictions
• Steven Novak	Déchets sur l'avenue McLynn
• Alexander Montagano	Gestion de l'arrondissement
	personne ayant quitté la séance

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Marissa	Massotti	Aiguilles et prévention
Anik	Pierre-Louis	Entrée d'eau en plomb
Jean-Baptiste	Tourneyrie	Arbres sur l'avenue Upper-Lachine
Olivier	Charest	Sécurité à vélo
Julie	Laurendeau	Arbres sur l'avenue Somerled



Sooraya	Peerally	Voie réservée sur le chemin Queen-Mary
Gabriel	Domocos	Vitesse sur l'avenue Van Horne
Grace	Kiser	Sécurité des piétons et des enfants
Roxana	Dima	Édifice situé au 3950, boulevard Cavendish
Mynor Antulio	Barrios	Investissements au parc Jean-Brillant
Anna	Castro	Parc Martin-Luther-King
Alexander	Ary	Sécurisation du bâtiment situé au 6170, rue Sherbrooke Ouest
Emanuel	Lowi	Réservation en ligne pour le patinage libre à l'aréna Bill-Durnan

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RÉSOLUTION CA22 170258

ADOPTION - PLAN STRATÉGIQUE 2030

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'adopter le Plan stratégique de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 2030.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1229160001



RÉSOLUTION CA22 170259

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CENTRE COMMUNAUTAIRE MONKLAND

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'OBNL reconnu Centre communautaire Monkland pour la réalisation du projet « Halloween 2022 - Maison hantée », qui se déroulera le 31 octobre 2022 dans le cadre du programme « Animation du voisinage »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1226971003

RÉSOLUTION CA22 170260

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière de 25 160 \$, toutes taxes comprises si applicables, au Carrefour Jeunesse emploi Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet S.O.I.R. pour jeunes à NDG (Stratégie d'Outreach en Intervention Récréative) dans le cadre des programmes de Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 et du programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ) 12-30 ans et autoriser la signature d'une convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1229176003

RÉSOLUTION CA22 170261

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - MULTICAF

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Sonny Moroz



D'octroyer une contribution financière à l'organisme MultiCaf, totalisant 30 000 \$ (toutes taxes incluses si applicables), financée à même le surplus affecté à la sécurité alimentaire de l'arrondissement pour la période du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023 et approuver le projet de convention à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1229176002

RÉSOLUTION CA22 170262

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 3 ORGANISMES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 3 100 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Association des philippins de Montréal et Banlieus (FAMAS) Inc 4708 Av. Van Horne, Montréal, Québec, H3W 1H7 Romeo Remegio, président NEQ: 1147663737	Les fonds serviront à financer une activité Zumba pour les résidents de l'arrondissement.	TOTAL: 100 \$ Stephanie Valenzuela: 100 \$
Centre Espoir Nouveau pour personnes âgées 6225 Av Godfrey, Montreal, Quebec, H4B 1K3 Evita Karasek, Programming Coordinator NEQ: 1160965548	Les fonds serviront à financer les cours de Tai chi et de yoga offerts aux citoyens de plus de 50 ans dans l'arrondissement.	TOTAL: 1 500 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 500 \$ Despina Sourias: 1 000 \$
PAAL Patageons le monde 4610, Grand Boulevard #3, Montréal, Québec, H4B 2X9 Pilar Hernandez Romero, Directeur générale NEQ: 1172428204	Les fonds serviront à venir financer le festival de la communauté Bangladesh afin de réunir les gens de l'arrondissement pour venir célébrer la culture et le patrimoine du Bangladesh	TOTAL: 1 500 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 250 \$ Peter McQueen: 500 \$ Magda Popeanu: 250 \$ Despina Sourias: 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1227616009

RÉSOLUTION CA22 170263

DÉPÔT - ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET REVENUS POUR L'ANNÉE 2022 AU 31 AOÛT 2022

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2022 en date du 31 août 2022 pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

30.01 1226954008

RÉSOLUTION CA22 170264

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 octobre 2022 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA22 17055, OCA22 17056, OCA22 17057, autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1223982003

RÉSOLUTION CA22 170265

ORDONNANCES - PROLONGATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

De prolonger, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), les ordonnances OCA22 17012 et OCA22 17013 conformément aux ordonnances OCA22 17058 et OCA22 17059 jointes à la présente permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux exigences de ces ordonnances jusqu'au 31



décembre 2022, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec;

De prolonger, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce* (01-276, art. 515), les ordonnances OCA22 17014 et OCA22 17015 conformément aux ordonnances OCA22 17060 et OCA22 17061 jointes à la présente permettant des enseignes temporaires jusqu'au 31 décembre 2022, à certaines conditions;

De prolonger, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), les ordonnances OCA22 17016 et OCA22 17017 conformément aux ordonnances OCA22 17062 et OCA22 17063 jointes à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur jusqu'au 31 décembre 2022, à certaines conditions.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1229223013

RÉSOLUTION CA22 170266

ORDONNANCE - GRAFFITI - 7110, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Sonny Moroz

D'édicter l'ordonnance OCA22 17064 en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur la façade nord de l'édifice du 7110, chemin de la Côte-des-Neiges.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1229454003

RÉSOLUTION CA22 170267

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) et dépose le projet de règlement.



40.04 1228499002

RÉSOLUTION CA22 170268**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA22 17365**

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA22 17365 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* afin d'ajuster la limite entre les zones 0003 et 0015 à celle de l'affectation du Plan d'urbanisme, d'autoriser de nouveaux usages et de modifier la densité et la hauteur permise dans la zone 0003 - Secteur de l'ancien site de l'hippodrome de Montréal a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2022, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement RCA22 17365 a été tenue le 16 août 2022, conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA22 17365 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* afin d'ajuster la limite entre les zones 0003 et 0015 à celle de l'affectation du Plan d'urbanisme, d'autoriser de nouveaux usages et de modifier la densité et la hauteur permise dans la zone 0003 - Secteur de l'ancien site de l'hippodrome de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1226290003

RÉSOLUTION CA22 170269**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA22 17367**

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA22 17367 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* et le *Règlement d'urbanisme d'une partie du territoire de l'arrondissement Mont-Royal (01-281)* en continuité avec l'adoption du règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation a été adopté à la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;



ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 21 septembre 2022, conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA22 17367 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* et le *Règlement d'urbanisme d'une partie du territoire de l'arrondissement Mont-Royal (01-281)* en continuité avec l'adoption du règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1226290033

RÉSOLUTION CA22 170270

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA22 17368

ATTENDU QUE le règlement remplaçant le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M. c. C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce afin d'améliorer sa cohérence avec d'autres règlements a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA22 17368 sur les certificats d'autorisation et d'occupation lequel remplace le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M. c. C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce afin d'améliorer sa cohérence avec d'autres règlements.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1226290013



RÉSOLUTION CA22 170271**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA22 17369**

ATTENDU QUE le règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M, chapitre C-4.1) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA22 17369 modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin de retirer certaines dispositions relatives au remorquage des véhicules et au stationnement sur les terrains privés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1223930004

RÉSOLUTION CA22 170272**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - AOÛT 2022**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous les fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour le mois d'août 2022, toutes les dépenses du mois d'août 2022 et les dépenses avec la carte de crédit des mois de juillet et août 2022.

60.01 1227479008

RÉSOLUTION CA22 170273**MOTION - MESURES CONTRE LES RISQUES D'INONDATIONS**

Attendu que le 13 septembre 2022, un système météorologique a déversé d'importantes quantités de pluie sur l'arrondissement, entre 80 et 110 millimètres, dont une quarantaine (40) en une heure, ce qui a causé des inondations majeures notamment dans les secteurs suivants:

- Le quadrilatère formée à Snowdon par les avenues Côte-Saint-Luc, Décarie, Macdonald et Bourret;
- Le quadrilatère formée à Darlington par les avenues Clinton, De Vimy, Lennox et



Barclay;

- L'avenue Circle;
- L'intersection des avenues Glencoe et Glenwood;

Attendu que le 16 juin 2022, un autre système météorologique a laissé entre 40 et 60 millimètres de pluie et que, dans une grande proportion, les mêmes logements avaient été inondés;

Attendu que les rapports scientifiques du consortium Ouranos de recherche sur les changements climatiques font état d'une augmentation de l'intensité des pluies de l'ordre de 18 %, ce qui va générer le double de risque d'inondation et de refoulement d'ici 30 à 40 ans;

Attendu que, de l'aveu des résidents des secteurs concernés, ces problèmes sont récurrents depuis plusieurs années dans l'arrondissement, qu'ils engendrent une forte dégradation de leurs conditions de vie, voire un danger réel pour leur sécurité ;

Attendu que ces résidents se sont mobilisés à de nombreuses reprises pour demander de l'aide et des explications aux instances locales et aux différents services municipaux responsables, notamment au *Service de l'eau*; et que les employés consultés ont reconnu l'ampleur des problèmes et la vétusté du réseau d'égouts dans leurs secteurs, mais qu'ils n'ont pas pu obtenir de réponses satisfaisantes quant à leurs démarches ;

Attendu que le réseau d'égout est vieillissant et qu'il sera techniquement et financièrement impossible de refaire l'ensemble du réseau d'égout souterrain pour absorber toute cette pluie, mais qu'il est possible d'aménager rapidement des infrastructures multifonctionnelles permettant la rétention;

Attendu que l'étude sectorielle produite par le *Service de l'eau* (2019-071-PLD.1) recommandait d'accroître la capacité de drainage du quadrilatère situé dans Snowdon par l'augmentation du diamètre d'un tronçon de la conduite d'égout de la rue Coolbrook, entre la rue Snowdon et le chemin Queen-Mary, ainsi que la construction d'une conduite de 600 mm à l'intersection des rues Snowdon et Earnscliffe;

Attendu que les travaux proposés par cette étude ne font pas partie de la programmation à court terme, soit celle de 2022-2024;

Attendu que, durant l'été 2022, plusieurs résidents de divers secteurs dans Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce ont alerté leurs élus et fonctionnaires locaux à propos de sérieux dégâts d'eau subis dans leur rue ou leur résidence, en raison de la mauvaise gestion des eaux pluviales ou du caractère dysfonctionnel de certaines infrastructures;

Attendu que d'autres secteurs résidentiels, comme le secteur de la rue Cadillac dans l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et le secteur de la rue Belmont dans l'Arrondissement de Saint-Léonard, connaissent des problèmes similaires, et qu'ils ont également interpellé les responsables de services municipaux et locaux ;

Attendu que plusieurs projets pilotes ont été réalisés sur le territoire montréalais au cours des dernières années pour réduire les eaux de pluies, dont des bassins de biorétention, des jardins de pluie, des surfaces de pavés alvéolés, des tranchés d'infiltration et des espaces multifonctionnels résilients;

Attendu que le maintien, l'entretien et le renforcement des infrastructures d'assainissement des eaux usées relève de la compétence de l'agglomération de la Ville de Montréal, sauf en ce qui a trait aux conduites locales ;

Attendu que la *Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs* a déposé en 2017 un rapport recommandant à chacun des



arrondissements d'identifier des sites potentiels pour l'aménagement d'espaces multifonctionnels résilients (Water Squares);

Attendu qu'en date du 2 août 2022, le *Service de l'eau* a obtenu une subvention de 15,5 M\$ des 117 M\$ reçus par la Ville de Montréal issue du *Plan pour une économie verte 2030* lancé par le gouvernement du Québec pour soutenir financièrement la réalisation d'espaces résilients et d'infrastructures vertes drainantes, et qu'un appel à projets a été lancé à tous les arrondissements montréalais dans le cadre de ce nouveau financement;

Attendu que le 19 septembre 2022, le conseil municipal a adopté à l'unanimité un règlement d'emprunt de 5,5 M\$ afin de financer des travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales;

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Sonny Moroz

Que l'arrondissement et le *Service de l'eau* réalisent conjointement des études afin de poser un diagnostic précis sur les mesures à mettre en place pour mitiger les risques d'inondations et que cette étude fasse l'objet d'une séance d'information pour les citoyens de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Que l'arrondissement identifie des sites potentiels pour l'aménagement d'espaces multifonctionnels résilients à proximité des secteurs inondés et qu'elle participe à l'appel à projets du Programme de financement des parcs résilients;

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce demande à la Ville de Montréal de donner suite à l'étude du *Service de l'eau* et procède aux travaux permettant d'accroître la capacité de drainage du quadrilatère dans Snowdon;

Que cette motion soit déposée au conseil municipal du 24 octobre 2022.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Stephanie Valenzuela

QUE le texte de la motion proposée soit remplacé par ce qui suit :

MOTION PRESSANT L'ARRONDISSEMENT D'AGIR POUR LIMITER LES RISQUES DE LORS D'ÉPISODES DE FORTE PLUIE

Attendu que le 13 septembre 2022, un système météorologique a déversé d'importantes quantités de pluie sur l'arrondissement, entre 80 et 110 millimètres, dont une quarantaine (40) en une heure;

Attendu que le 16 juin 2022, un autre système météorologique a laissé entre 40 et 60 millimètres de pluie;

Attendu que les rapports scientifiques du consortium Ouranos de recherche sur les changements climatiques font état d'une augmentation de l'intensité des pluies de l'ordre de 18 %, ce qui va générer le double de risque d'inondation et de refoulement d'ici 30 à 40 ans;



Attendu que la réduction des émissions de gaz à effet de serre contribue à combattre les changements climatiques et à diminuer l'occurrence de phénomènes météorologiques extrêmes comme les pluies torrentielles;

Attendu que le transport est le principal contributeur aux émissions de gaz à effet de serre au Québec;

Attendu que les projets favorisant le transport en commun et la mobilité active sont les moyens les plus efficaces pour participer à la réduction des émissions des gaz à effet en milieu urbain;

Attendu qu'il importe de préparer nos milieux de vie à l'augmentation des risques d'inondation et de refoulement;

Attendu que le réseau d'égout de la Ville de Montréal compte 4 399 km d'égout;

Attendu que le réseau d'égout est âgé et nécessite d'importants investissements soit pour reconstruire ou réhabiliter les conduites et qu'en raison des épisodes de pluies intenses qui seront plus fréquentes, il est nécessaire de revoir les façons de faire en, non seulement effectuant les travaux nécessaires là où requis, mais aussi en réaménagement l'espace public et l'espace privé, de façon à diriger moins d'eau de ruissellement dans le réseau d'égout;

Attendu qu'il est possible d'aménager des infrastructures multifonctionnelles permettant la rétention des eaux;

Attendu que certains secteurs ou résidences de l'arrondissement sont connus pour être plus prompts aux refoulements, dont un quadrilatère formée à Snowdon par les avenues Côte-Saint-Luc, Décarie, Macdonald et Bourret, un quadrilatère formé à Darlington par les avenues Clinton, De Vimy, Lennox et Barclay, l'avenue Circle et l'intersection des avenues Glencoe et Glenwood;

Attendu que les refoulements peuvent être une grande source de stress pour les résidents touchés;

Attendu que pour chaque secteur ou résidence, le contexte est unique et des solutions appropriées à chaque contexte doivent être réalisées;

Attendu que pour le quadrilatère dans Snowdon, l'étude sectorielle produite par le Service de l'eau (2019-071-PLD.1) recommandait d'accroître la capacité de drainage du quadrilatère situé dans Snowdon par l'augmentation du diamètre d'un tronçon de la conduite d'égout de la rue Coolbrook, entre la rue Snowdon et le chemin Queen-Mary, ainsi que la construction d'une conduite de 600 mm à l'intersection des rues Snowdon et Earnscliffe;

Attendu que les travaux proposés par cette étude ne font pas partie de la programmation à court terme du Service de l'eau, soit celle de 2022-2024;

Attendu que depuis 2019, d'autres pistes de solutions ont été identifiées en collaboration avec le Service de l'eau pour ce quadrilatère, puisque le remplacement de la conduite, bien que nécessaire à terme, ne suffirait pas dans le cas de fortes pluies;



Attendu que pour le quadrilatère Snowdon, l'hypothèse actuelle est que la façon dont sont construites les rues crée un point bas qui est responsable de l'accumulation de l'eau et que ce point bas est situé au coin des rues Earnscliffe et Snowdon;

Attendu que la confirmation de cette hypothèse par une étude permettrait d'agir pour corriger les pentes et régler le problème d'accumulation d'eau lors des pluies abondantes;

Attendu que plusieurs projets pilotes ont été réalisés sur le territoire montréalais au cours des dernières années pour réduire les eaux de pluies, dont des bassins de biorétention, des jardins de pluie, des surfaces de pavés alvéolés, des tranchés d'infiltration et des espaces multifonctionnels résilients;

Attendu que l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce fait partie des arrondissements précurseurs dans la gestion des eaux de pluies et a développé des projets exemplaires en la matière, notamment aux abords du Centre universitaire de santé McGill ainsi que dans le Triangle;

Attendu que la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a déposé en 2017 un rapport recommandant à chacun des arrondissements d'identifier des sites potentiels pour l'aménagement d'espaces multifonctionnels résilients (Water Squares);

Attendu qu'en date du 2 août 2022, le Service de l'eau a obtenu une subvention de 15,5 M\$ des 117 M\$ reçus par la Ville de Montréal issue du Plan pour une économie verte 2030 lancé par le gouvernement du Québec pour soutenir financièrement la réalisation d'espaces résilients et d'infrastructures vertes drainantes, et qu'un appel à projets a été lancé à tous les arrondissements montréalais dans le cadre de ce nouveau financement;

Attendu que le 19 septembre 2022, le conseil municipal a adopté à l'unanimité un règlement d'emprunt de 5,5 M\$ afin de financer des travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales;

Attendu que le gouvernement du Québec finance 24% des besoins en infrastructures de l'eau contre 60% entre 2010 et 2016;

Attendu que la Ville de Montréal a estimé à 680 millions de dollars le manque à gagner en matière d'infrastructures vertes de gestions des eaux pluviales (parcs résilients, saillies drainantes, places inondables);

Attendu que, dans ses demandes électorales, la Ville de Montréal a demandé de financer en priorité un pacte vert à la hauteur des défis en nommant comme premier point une meilleure protection de la qualité de l'eau de la métropole par la mise à niveau et le rattrapage du déficit d'entretien des infrastructures d'eau;

Il est résolu :

Que l'arrondissement et le Service de l'eau réalisent conjointement l'étude supplémentaire nécessaire dans le but d'identifier les travaux à réaliser pour diminuer de façon significative les risques de refoulement dans le secteur du quadrilatère formée à Snowdon par les avenues Côte-Saint-Luc, Décarie, Macdonald et Bourret;



Que l'arrondissement et le Service de l'eau, s'il y a lieu, procèdent aux analyses nécessaires pour identifier des solutions appropriées dans les autres secteurs identifiés comme ayant des problématiques de refoulement, notamment un quadrilatère formé à Darlington par les avenues Clinton, De Vimy, Lennox et Barclay, l'avenue Circle et l'intersection des avenues Glencoe et Glenwood;

Que l'arrondissement identifie des sites potentiels pour l'aménagement d'espaces multifonctionnels résilients à proximité des secteurs inondés et qu'elle participe à l'appel à projets du Programme de financement des parcs résilients;

Que l'arrondissement continue les efforts déployés pour augmenter le nombre d'espaces résilients et la mise en place des solutions adaptées au contexte, ce qui inclut des saillies drainantes, des parcs multifonctionnels et la déminéralisation des espaces actuellement imperméables;

Que l'arrondissement continue les efforts de mise en place de projets de transport en commun et de transports actifs pour participer à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Que le conseil d'arrondissement réitère la demande au gouvernement provincial pour des investissements aux municipalités conséquents avec la stratégie québécoise de l'eau.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1224570012

RÉSOLUTION CA22 170274

MOTION - 60e ANNIVERSAIRE - ASSOCIATION JAMAÏCAINE DE MONTRÉAL

Attendu que la Jamaïque a fêté le 60e anniversaire de son indépendance le 6 août 2022;

Attendu que l'Association Jamaïcaine de Montréal a été fondée en novembre 1962 et offre des services à la diaspora jamaïcaine du Québec depuis 60 ans;

Attendu que l'Association Jamaïcaine de Montréal est reconnue officiellement par tous les paliers de gouvernements comme étant l'organisation représentant la population montréalaise d'origine jamaïcaine;

Attendu que l'Association Jamaïcaine de Montréal est un partenaire de longue date de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;



Attendu que le restaurant Cool Runnings a ouvert ses portes à l'Association Jamaïcaine de Montréal. La grande ouverture a eu lieu le samedi 28 mai 2022 et offre une cuisine jamaïcaine délicieuse et populaire et tous les bénéfices sont réinvestis dans l'association;

Attendu qu'il est important de souligner publiquement l'apport de Monsieur Ivanhoe Morrison, Monsieur Maurice Valentine, Monsieur Renn Brown, Monsieur Edward Herron, Monsieur Glen Gunning, Monsieur Neville Gray, Monsieur Noel Alexander, Madame Ivyline Fleming, Monsieur Michael Smith et Monsieur Mark Henry, qui se sont succédé à la présidence de l'Association Jamaïcaine de Montréal, dans la promotion de l'équité raciale, la protection des libertés civiles et le dialogue interculturel pour bâtir une Métropole plus juste et inclusive;

Attendu que l'Association Jamaïcaine de Montréal est l'organisme par excellence qui représente la communauté noire montréalaise;

Attendu que l'Association Jamaïcaine de Montréal fait la promotion du dialogue et de la coopération entre les Montréalaises et Montréalais à travers la célébration de la Fête de la Jamaïque;

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce félicite l'Association Jamaïcaine de Montréal pour son 60e anniversaire;

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce reconnaisse l'importance du travail de cette Association dans la promotion de l'égalité raciale, la lutte contre la discrimination, la santé et la construction d'une Métropole plus juste et inclusive;

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dépose la résolution adoptée au conseil municipal d'octobre 2022 et envoie une copie de celle-ci à l'Association Jamaïcaine de Montréal.

EN AMENDEMENT :

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Sonny Moroz

Changer le 7^{ème} paragraphe pour le suivant :

Attendu que l'Association Jamaïcaine de Montréal est l'organisme par excellence qui représente la communauté Jamaïcaine à Montréal;

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



65.02 1224570013

RÉSOLUTION CA22 170275**MOTION - BOISÉ DORA-WASSERMAN**

Attendu que l'automne dernier, un tournage autorisé par le Bureau du cinéma a eu lieu dans le boisé Dora-Wasserman;

Attendu que le boisé Dora-Wasserman bénéficie d'activités de revitalisation depuis 4 ans grâce à une collaboration entre les services de l'arrondissement et des bénévoles des AmiEs du boisé Dora-Wasserman;

Attendu que l'arrondissement veut conserver ce boisé qui abrite encore une flore indigène;

Attendu que les activités du tournage cinématographique de novembre 2021 ont inclus le piétinement des plantes de sous-bois par les figurants, le ratissage des feuilles pour mettre le sol à nu et bien sûr, la production d'un incendie qui a augmenté la température du sol, tout ceci a créé de nouveaux sentiers, tué des plantes de sous-bois et contribué à l'appauvrissement de la banque de graines et de la microfaune du sol, à la réduction de la matière organique ainsi qu'au processus d'érosion des sols, pour ne citer que quelques impacts;

Attendu que c'est une occasion rare de signifier une volonté politique de conserver ce rare espace naturel boisé en milieu urbain ;

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

Que l'arrondissement identifie ce site comme "Lieu mis en repos";

Que le boisé soit retiré de la liste des lieux de tournage dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Que cette motion soit déposée au conseil municipal du 24 octobre 2022.

EN AMENDEMENT :

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Sonny Moroz

De modifier le paragraphe « **Que** l'arrondissement identifie ce site comme "Lieu mis en repos"; » comme suit :

Que l'arrondissement demande au bureau du cinéma et de la télévision de Montréal d'identifier ce site comme "Lieu mis en repos";

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.03 1224570014

RÉSOLUTION CA22 170276

MOTION - DISTRIBUTION DE CIRCULAIRES DANS L'ARRONDISSEMENT

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé, en avril 2022, qu'elle mettra en place, dès le mois de mai 2023, l'option d'adhésion volontaire afin d'encadrer la distribution de publicités sur son territoire;

Attendu que le règlement de la Ville de Montréal prévoit que les publicités seront uniquement distribuées aux personnes qui le demandent par le biais d'un autocollant prévu à cet effet;

Attendu que les journaux locaux ne sont pas concernés par l'option d'adhésion volontaire et pourront continuer d'être distribués à la population montréalaise;

Attendu que tout au long du processus qui a mené au nouveau Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires, la Ville de Montréal a travaillé avec les représentants de l'industrie, notamment par le biais d'un comité aviseur, afin de s'assurer que les journaux locaux, qui sont un outil indispensable d'une saine démocratie, soient prêts à modifier leur mode de diffusion;

Attendu que pour assurer la réduction à la source des déchets et les impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires, le règlement prévoit également que les publicités ne pourront plus être distribuées dans des sacs de plastique ou tout autre emballage qui nécessitent qu'ils soient séparés de leur contenu afin d'être recyclés;

Attendu que le règlement montréalais vient répondre à la volonté de la population, qui s'est prononcée à 82 % en faveur de la mise en place d'un système d'adhésion volontaire (opt-in) lors d'un sondage réalisé dans le cadre d'un important processus de consultation mené en 2019 par la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs;

Attendu que chaque semaine, quelque 800 000 circulaires et autres publicités non sollicitées sont distribuées dans la métropole, ce qui représente plus de 40 millions de circulaires par année, dont une partie n'est pas désirée, ni utilisée;

Attendu que dans les centres de tri, plus de 17 000 tonnes de circulaires doivent être traitées chaque année;

Attendu que la Ville de Montréal s'est fixé l'objectif ambitieux de devenir une ville zéro déchet d'ici 2030 et que, pour y arriver, le volume de matières enfouies doit être réduit de 85 %, ce qui représente une réduction de 10 kg de matière résiduelle, par personne, par année;

Attendu que les activités de Postes Canada sont régies par la Loi sur la Société canadienne des postes;



Attendu que la Ville de Montréal a appris, au début du mois de septembre, qu'une entente aurait été conclue entre Postes Canada et Transcontinental afin d'assurer, trois fois par semaine, la distribution de circulaires à la population montréalaise;

Attendu que cette entente bafouerait la ferme volonté des Montréalaises et des Montréalais d'opter pour un principe d'adhésion volontaire pour la réception des circulaires;

Attendu que la mairesse de Montréal a écrit, dès qu'elle a appris l'existence de l'entente, au président directeur général de Postes Canada afin de lui rappeler que la population montréalaise s'est largement prononcée en faveur de la mise en place d'un système d'adhésion volontaire pour la distribution de circulaires et que la Ville de Montréal est déterminée à accélérer sa transition écologique en réduisant à la source la quantité de matière produite;

Attendu que Postes Canada a répondu par l'entremise des médias vouloir aller de l'avant avec son entente avec Transcontinental;

Attendu que, selon ce qui a été rapporté par le biais des médias, ce projet de Transcontinental et Postes Canada débutera par un projet pilote en octobre 2022 à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus peuplé de la Ville de Montréal et qu'ainsi son impact sur la gestion des matières recyclables de la Ville de Montréal est d'autant plus important;

Attendu que les centres de tri de Montréal sont déjà sous pression et doivent déjà composer avec une quantité importante de matière recyclable et que la distribution de milliers de circulaires chaque semaine viendrait empirer une situation déjà fragile;

Attendu que la transition écologique doit s'accélérer afin de répondre aux conséquences de plus en plus sérieuses des changements climatiques;

Attendu que la Ville de Montréal est une leader en matière de lutte contre les changements climatiques et qu'elle s'est fixée des objectifs ambitieux, dont la carboneutralité, qui doit être atteinte d'ici 2050, et le zéro déchet, qui doit être atteint d'ici 2030;

Attendu que la Planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce stipule que l'ensemble des acteurs de l'arrondissement doivent participer activement à la protection de l'environnement et à l'accélération de la transition écologique;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce réitère la demande de la Ville de Montréal à Postes Canada de respecter la volonté de la population montréalaise, qui s'est prononcée à 82 % en faveur de la mise en place d'un système d'adhésion volontaire pour la distribution des circulaires;

Que l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce réitère au gouvernement du Canada d'intervenir auprès de Postes Canada, une société d'État, afin que la volonté de la population montréalaise soit respectée et que le système d'adhésion volontaire s'applique, tel que prévu, sur le territoire montréalais et qu'aucun projet pilote n'ait lieu dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ;



Que l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce rappelle au gouvernement du Canada et à Postes Canada l'importance de réduire à la source la production de déchet afin d'accélérer la transition écologique face à l'urgence climatique;

Que l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce transmette une copie de la présente motion aux élus des circonscriptions fédérales suivantes afin qu'ils puissent réitérer à la chambre des communes la volonté des élus de l'arrondissement que Postes Canada puisse respecter les décisions du conseil municipal de la Ville de Montréal en matière de distribution de circulaire et qu'il ne fasse pas de projet pilote dans l'arrondissement :

- Rachel Bendayan, députée d'Outremont
- Marc Garneau, député de Notre-Dame-de-Grâce–Westmount
- Anthony Housefather, député de Mont-Royal

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.04 1224570016

RÉSOLUTION CA22 170277

APPROBATION - DEMANDE D'ACCRÉDITATION - FONDS ÉCOLEADER

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'approuver le dépôt de la demande d'accréditation Scène Écoresponsable au Fonds Écoleader par le Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce et par la Maison de la culture Côte-des-Neiges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1228942006

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h 00.

Gracia Kasoki Katahwa
La mairesse d'arrondissement

Julie Faraldo-Boulet
La secrétaire d'arrondissement substitut



Les résolutions CA22 170249 et CA22 170255 à CA22 1702577 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

